

12^E GRAND PRIX SENIORS – BRUNO LACROIX

LES 17 ET 18 JUIN 2023

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers répondant aux exigences du statut d'amateur, licenciés auprès de la FFGOLF ou d'une fédération étrangère reconnue et s'étant acquittés du « **droit de jeu fédéral** » de 35 € et possédant **un certificat médical autorisant la pratique du golf en compétition enregistré avant le début de l'épreuve**, ou si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du formulaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Les joueuses et les joueurs doivent avoir 50 ans ou plus la veille du 1^{er} jour de l'épreuve pour les Seniors 1, 60 ans ou plus pour les Seniors 2, 70 ans ou plus pour les Seniors 3. — Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le vendredi 16 juin 2023 sur réservation des départs à l'accueil du golf (05.49.04.64.48).

4 séries : 3 catégories d'âge messieurs, 1 catégorie senior dames

- **série Messieurs** : comprenant 45 joueurs au maximum, index inférieur à 19.5 / repères 3 Marques jaunes. **Seniors, Seniors 2 et Seniors 3.**

- **série Dames** : comprenant 16 joueuses au minimum, index inférieur à 21.5 / repères 5 Marques rouges. **Seniors**

En cas de scratch après la date de clôture des inscriptions la liste des inscrits pourra être complétée selon les mêmes critères que la liste initiale.

Champ de joueurs : 1/ 3 des joueurs sera retenu par leur place au Mérite National Amateur, 1/3 des joueurs plus places non attribuées au critère précédent retenus par leur rang au Mérite National Seniors. Les places restantes attribuées selon l'ordre des index.

Le 12^{ème} GP Seniors et le 7^{ème} Classic Mid-amateurs se déroulant le même jour et sur le même parcours le comité d'épreuve se réserve le droit en cas d'insuffisance d'inscrits dans une série ou dans l'une des épreuves d'augmenter le nombre d'inscrits dans l'autre épreuve, sans dépasser le nombre total de participants prévu par le VDMC soit 144 joueurs, dont 33 dames et 14 WD

III – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX : Un classement brut par série sera établi et sera pris en compte pour le calcul du ranking seniors. Les 3 premiers de chaque série recevront un souvenir.

Départage : en cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF trou par trou sur les 10 puis 18 et ainsi de suite si nécessaire.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS deviendra définitif.

Tirage des départs : les départs du T1 se feront en respectant les instructions du Vademecum 2023 1.2.1 page43. Pour le T2 ils se feront dans l'ordre inverse des résultats du T1.

IV – ENGAGEMENTS

Les bulletins d'inscription sont à remplir en ligne sur le site de l'Association Sportive du golf de Niort (rubrique compétitions)

Règlement sécurisé des droits d'engagements sur le site, votre inscription est validée par le paiement

Clôture des engagements :

samedi 3 juin à 12h

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 7 juin à 17h par affichage au club et sur le site du Golf Club de Niort : <https://www.as-golfniort.fr/>

Droit d'engagement :

3 tarifs (25, 35, 80 euros) le paiement à l'inscription se font via le site

Tout joueur déclarant forfait au-delà du mercredi 14 juin 2023 à 12h00 restera redevable du droit d'engagement

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

VI – DROIT A L'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

Contact association: asso.sportive.golf.niort@gmail.com